

HISTOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

I. Naissance des politiques culturelles

Les termes actuels d'action culturelle, de politique culturelle ou de ministère de la Culture, voient le jour en France vers la fin des années trente. C'est alors l'époque du Front Populaire, grand mouvement politique associatif et gouvernemental. Il va aider à faire évoluer l'action des pouvoirs publics en matière de culture. Ce rassemblement politique (de gauche) représentait un aspect de la société : l'émergence de la « culture de masse ».

1) L'époque des masses

A partir des années cinquante, la communication et la culture contemporaine sont transformées par d'importants changements techniques. C'est l'entrée dans l'ère des médias de masses. L'Etat doit prendre une position claire avec l'arrivée de la radio, de la photo, du cinéma ou de la musique. On intègre la notion de censure (dite de contrôle) par des commissions pour le cinéma et la radio. Pour cette dernière, après avoir été partagée entre public et privé, elle sera un monopole de l'Etat dès 1939 (comme pour la télé), ce jusqu'en 1982. L'Etat veut contrôler les moyens d'expression (jusqu'aux bandes dessinées pour enfants !). Mais parfois, ce sont les professionnels eux-mêmes qui demanderont ce besoin de réglementation (pour lutter contre les concurrents étrangers). Les pouvoirs publics veulent étendre leurs savoir-faire pour éviter au maximum le laissez-faire (montrant trop de défauts). Le cinéma bénéficie ainsi d'un service d'Etat et d'une institution qualifiée : le COIC (Comité d'organisation de l'industrie cinématographique).

L'émergence du mouvement ouvrier va dans le sens de ces médias de masse. Tous deux sont acteurs et dépendants l'un de l'autre. Chacun est la cause et la conséquence. Cette tendance politique accompagne et amplifie le mouvement culturel. Les associations se multiplient et se tournent vers la population. Les pouvoirs publics vont alors devoir intervenir en instaurant l'obligation des congés payés. Une politique des loisirs est née. Il faut donc contrôler et organiser les sports et les loisirs, en intervenant, sur le terrain avec les maisons de jeunes et les centres culturels.

2) Prise en charge

a) Les origines

La gauche remporte les premières élections qui suivent la Libération. Elle prône une démocratie culturelle. Le préambule de Constitution de 1946, repris dans celui de la Constitution de 1958, fait sa place au droit à la culture :

« *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.* »¹

L'ONU en fera de même avec la Déclaration des droits de l'homme quelques années plus tard. La dimension culturelle a dorénavant une place dans l'Etat Providence. Les nouveaux centres dramatiques nationaux (CDN) apparaissent. L'Etat subventionne majoritairement ces institutions locales décentralisées. La puissance de ce mouvement tient de la convergence de l'Etat et des associations militantes (provenant souvent de la Résistance). « *L'éducation populaire* » est au premier rang des idées nouvelles, entre esprit et idées marxistes (« *le mouvement de la pensée n'est que le reflet du mouvement réel, transporté et transposé dans le cerveau de l'homme* »²) : le Peuple et la Culture. Le Ministère de la jeunesse et des sports joue alors un rôle essentiel. Le plus beau symbole de cette politique est la création des MJC (Maison des jeunes et de la culture) en 1944 (sous le socialiste André Philip).

b) Les premiers progrès

En 1936, Julien Cain³ (directeur de la Bibliothèque nationale) se voit confier la Direction des bibliothèques et de la lecture publique indépendante qui devient indépendante : la notion de lecture publique est née. Les « bibliobus » apparaissent dans les départements (alliés de la Bibliothèque centrale de prêt, la BCP). Les bibliothèques municipales sont restaurées. On considère maintenant plus le lecteur que le livre.

Le théâtre (déjà aidé avant la guerre par le Front Populaire, par le biais des financements des jeunes

¹ Constitution du 27 octobre 1946, préambule

² Le Capital, Karl Marx, 1867

³ Julien Maurice Cain, né le 10 mai 1887 à Montmorency. Il est un haut fonctionnaire français.

compagnies) devient un service public : Jean Vilar⁴ se voit confier le nouveau Théâtre national populaire (TNP). En province, les Centres dramatiques nationaux (CDN) ont eux un rôle de popularisation du théâtre. Mais les critiques (concurrence des théâtres privés, populisme), pourtant peu constructives, vont avoir raison de Jeanne Laurent, alors sous-directrice des Spectacles et de la Musique. Cela marque un arrêt de l'entrain réformateur, dès les années cinquante. En 1958, il n'y a plus que six Centres dramatiques nationaux.

Finalement, les ambitions culturelles de l'après-guerre vont être réduites pour des raisons financières. Il faut tout d'abord reconstruire les équipements culturels déjà existants, démolis par la guerre, quitte à les moderniser de temps en temps. L'arrivée dans l'ère de la croissance donne alors des espoirs financiers. Mais la guerre froide va tout ralentir (blocages idéologiques par les artistes, acteurs culturels et directeurs communistes). Cependant, la notion d'interdépendance est devenue importante, au même titre que celle de globalité (d'où la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique). La Direction des relations culturelles (crée par le Ministère des Affaires étrangères) est réellement la seule à promouvoir l'idée même de culture, en augmentant l'importance administrative et budgétaire de nos œuvres à l'étranger.

c) L'idée d'un Ministère unique

Tous ces services ne bénéficient pourtant pas d'une réelle indépendance. Les Arts et Lettres (anciennement Beaux-Arts) sont sous la « tutelle » de l'Education Nationale (qui elle-même dépend de l'Etat), allant même jusqu'à devenir périodiquement un sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts. En 1947, Pierre Bourdan⁵ s'était pourtant vu confier par Paul Ramadier⁶ la direction d'un Ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, indépendant de l'Education Nationale. Cela ne dura que neuf mois, avant un remaniement ministériel. L'Education Nationale jouait donc le rôle

⁴ Jean Vilar, né le 12 mars 1912 à Sète. Il est acteur metteur en scène, directeur de théâtre, créateur du Festival d'Avignon

⁵ Pierre Bourdan, indépendant de gauche, de son vrai nom Pierre Maillaud, est un journaliste et un homme politique français né le 13 mai 1909 à Perpignan. Il publie pour Le Soir, Figaro, Bref. Il crée l'Agence française indépendante à Londres. Il participera à la création du festival d'Avignon et du festival de Cannes. Il fera évoluer le statut de la presse.

⁶ Paul Ramadier, est un homme politique français, (membre du SFIO et de l'union socialiste républicaine) né le 17 mars 1888 à La Rochelle. Il est sous-secrétaire d'Etat sous le gouvernement de Léon Blum en 1936. Il est ministre du Travail sous le gouvernement d'Edouard Daladier en 1938. Il participe à la Résistante (et fait partie des Justes pour avoir défendu les juifs). Il est le premier président du Conseil après l'adoption de la Constitution de la IV République. Il défend la retraite, les 40 heures et les accidents du travail.

de « Ministère de la vie culturelle » (idée de Jean Zay⁷ en 1936). La Culture ne fait pas partie des urgences. Elle n'a pas encore de Ministère.

II. Le Ministère d'André Malraux

En 1959, André Malraux, avec l'aide du Commissaire général du Plan (qui souhaite moderniser l'économie et le social) et le soutien du président De Gaulle, crée une nouvelle politique publique en France, dédiée au développement de la vie culturelle de la Nation. Malraux est alors le premier ministre à la tête d'un Ministère de la Culture. Cela permet à De Gaulle, un rayonnement mondial de la France, par la culture. Malraux rédige le premier article du décret qui porte sur l'organisation de son ministère :

« Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France ; d'assurer la plus vaste audience à son patrimoine culturel ; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »⁸

Il clarifie donc trois rôles de son ministère : la création, la démocratisation et la déconcentration.

1) La Culture dans le Plan

A son arrivée, il veut que son ministère soit lui aussi attaché à des plans de modernisation économique et sociale sur cinq ans, comme le reste du gouvernement. Ainsi il peut travailler sur un développement durable de la culture (car cette action était annuelle auparavant, ce qui ne permettait pas à une politique culturelle de s'établir). Ce plan quinquennal et l'autonomie du budget vont permettre une continuité. Cette modernisation est la cassure avec les III^e et IV^e République.

2) Le soutien de la création

Le ministère a peu de crédits et peu de moyens en personnel. Il réussit tout de même à en extirper à

⁷ Jean Zay fut élu député à 27 ans, nommé ministre de l'Education Nationale sous le Front Populaire à 32 ans, fonction qu'il exerça jusqu'en 1939. Il s'opposa au gouvernement de Vichy, raison pour laquelle les miliciens de Joseph Darnand l'assassinèrent en 1944. Il n'a alors que 39 ans. Il créa les classes d'orientation, le sport et les loisirs dans l'enseignement, la radio scolaire, l'ENA, les bibliobus l'idée de droits d'auteur, l'idée d'un statut du cinéma, l'idée de subventions et d'aides publiques pour la Culture.

⁸ La politique culturelle en débat, anthologie 1955-2005, Geneviève Gentil et Philippe Poirrier, La documentation française, 2006.

L'Education nationale (l'ancienne tutelle de la culture) quelques dérisoires finances. Le ministère affiche alors une politique de création. Il ne veut pas se contenter de distribuer de l'argent et des consignes. Il crée alors un réel service de la création artistique : un Centre national d'art contemporain, des conseillers régionaux à la création artistique nommés dans toutes les régions, un Service de la création architecturale, un Fonds de soutien pour les professions du cinéma (Art « piqué » au ministère de l'Industrie) avec la Commission de l'avance sur recettes (financement des tournages et scénarios intéressants). Malraux ne veut pas que la création soit laissée à une logique du marché. Il la soutient logistiquement, la modernise et l'institutionnalise.

3) Les maisons de la culture

Malraux défend farouchement ce nouveau concept : Les maisons de la culture sont la clef de voûte entre démocratisation et création. C'est en quelques sortes la base de sa politique. Gaëtan Picon, son ami et Directeur général des arts et lettres (dès 1959), déclare :

« Comme les universités sont les lieux où se transmet l'image achevée des cultures passées, les maisons de la culture seront les lieux où l'image inachevée de la culture présente sera montrée à ceux qui participent d'elle, sans toujours le savoir, par ceux-là mêmes qui la façonnent. »⁹

Il définira aussi le rôle des maisons de la culture assez justement :

« Transformer en un bien commun un privilège, tel est le but des maisons de la culture ».¹⁰

Pierre Moinot qui fait partie du cabinet de Malraux écrit que les maisons de la culture ont pour mission d'offrir à chacun, quel qu'il soit, où qu'il soit, la tentation de la culture. Elles sont là pour organiser une rencontre :

« De cette manière peut naître une familiarité, un choc, une passion, une autre façon pour chacun d'envisager sa propre condition. Les œuvres de culture étant par essence, le bien de tous, et notre miroir, il importe que chacun y puisse mesurer sa richesse, et s'y contempler. »¹¹

Malraux en veut une par département¹². Il veut qu'elles montrent à tous les milieux, toutes les classes sociales n'importe où en France, la création contemporaine. Cette idée de développement culturel et de démocratisation eût un succès dans le monde entier. Mais les finances ne suivront pas

⁹ www.culture.gouv.fr/culture/historique/rubriques/43ans.pdf (voir en annexes p.131)

¹⁰ www.culture.gouv.fr/culture/historique/rubriques/43ans.pdf (voir en annexes p.131)

¹¹ www.culture.gouv.fr/culture/historique/rubriques/43ans.pdf (voir en annexes p.131)

¹² il n'y en aura finalement que 9 au lieu de 95, ce qui expliquera sans doute leur échec

et seules 9 villes accepteront de croire en cette utopie : Amiens, Bobigny, Bourges, Caen, Créteil, Grenoble, Le Havre, Reims et Thonon. En 1973, les CAC (Centres d'action culturelle) prendront le relais (plus petites et plus nombreuses : une soixantaine). Puis ce sera le tour des Scènes nationales (une cinquantaine) qui grandiront sous les mêmes idéaux, jouant les mêmes rôles pensés pour les maisons de la culture.

4) Une politique musicale

Malraux, en lançant un plan de dix ans¹³, crée une vraie direction de la musique. C'est un bouleversement total pour le financement et la décentralisation de la vie musicale. Cette politique s'appuie sur des associations partiellement publiques. Elles sont créées et financées dans chaque département par les conseils généraux. L'Orchestre de Paris est créé et reçoit des chefs de prestige. Cette révolution de la diffusion va dans le sens de la politique de Malraux qui veut faciliter à tous, l'accès au meilleur de l'art. Son gouvernement ne pouvant pas assurer pleinement ces dépenses, il en appelle aux collectivités locales.

5) Le patrimoine monumental

La France bénéficie d'un patrimoine gigantesque. Malraux veut alors le conserver et le mettre en valeur. La remise en état d'une quinzaine de très grands monuments est assurée par deux lois pluriannuelles (leurs financements ne dépendant pas des budgets annuels). Malraux crée aussi une loi pour les secteurs sauvegardés, pour protéger les quartiers historiques des anciennes villes (l'Etat cofinance les restaurations avec les propriétaires). Un Inventaire général des richesses artistiques de la France est mise en œuvre par Malraux et André Chastel¹⁴ (aussi bien le classique que les arts populaires). Le métier d'archéologue (jusqu'à maintenant quasiment bénévole) se professionnalise avec la création d'un Service des fouilles archéologiques nationales. Malraux crée un Centre des archives du film et imagine une cinémathèque publique. Il fait aussi voter une loi permettant de donner des œuvres d'art (moyennant le paiement des droits de succession). Cela va permettre aux musées d'enrichir énormément leurs collections.

¹³ Conçu par le compositeur Marcel Landowski

¹⁴ André Chastel, né le 15 novembre 1912 à Paris. Historien d'art français. Professeur au Collège de France. Élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1975

6) La Déconcentration

Pour moderniser et administrer sa politique de manière performante, Malraux utilise la déconcentration de l'administration des affaires culturelles dans les régions (dans chaque capitale). Il crée en 1969 les trois premières Direction régionales des affaires culturelles (DRAC), avec les préfets de région. Elles dispatchent au niveau de la région les crédits alloués à toutes les disciplines artistiques. A l'aube des années quatre-vingt, les DRAC sont sur tout le territoire.

Malraux a su allier les pouvoirs publics et la création moderne. Il soutenait sans influencer. Il a redonné vie à la musique, au patrimoine et aux arts plastiques. Son « seul » grand écueil est certainement d'avoir démocratisé l'action culturelle, en dépit de l'éducation (vraisemblablement plus logique). Malraux ne pourra finalement pas appliquer ses nouveaux concepts, faute de subventions (à l'époque, le ministre des finances Giscard d'Estaing est contre les gaullistes et donc peu favorable à Malraux). Ses successeurs développeront cependant sa politique publique culturelle (soutien des artistes et création d'institutions). Malraux avait eu un grand concept utopique, une vision, plus qu'une réelle capacité administrative. L'ère nouvelle des financements de la Culture va être amené par Duhamel.

III. Le Ministère de Jacques Duhamel

1) La Culture dans le Plan

Le 07 Janvier 1971, Jacques Duhamel arrive à la tête du Ministère de la Culture dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas (1^{er} Ministre). Ses travaux vont être facilités par la préparation accrue du VI^e Plan. La Commission chargée des affaires culturelles déclare :

« La nécessité du développement tient aujourd'hui à la situation de l'individu menacé par un monde contraignant, le travail rationnalisé et impersonnel, l'habitat gréginaire. Le déferlement des informations, les sollicitations d'une consommation toujours accrue tendent à faire de lui un spectateur ou un objet manipulé par des forces qui lui échappent. Acquérir une culture est pour l'homme d'aujourd'hui le moyen de retrouver son autonomie, c'est-à-dire la capacité de juger le monde économique qui l'entoure, d'exprimer sa relation avec la nature, en même temps que de communiquer avec autrui. Ainsi, la culture, moyen d'autonomie, devient aussi la condition de

l'initiative retrouvée, de la relation avec l'autre ; elle est inséparable d'une tentative pour maîtriser le destin individuel et collectif et pour épanouir en chacun ses capacités créatives et de bonheur. »¹⁵

La Commission annonce clairement une ambition de culture citoyenne, en rupture avec le concept monarchique, les concepts passés. Les évènements de Mai 68 vont dans ce sens. Les ambitions culturelles sont pour le peuple, les gens en difficultés (habitat, travail, famille) et non pour des minorités privilégiées. Ils en ont besoin et ils ne doivent plus être spectateurs. La culture n'est plus une question d'enrichissement personnel. Les idées de Duhamel sont soutenues par son Premier Ministre et sont dans la lignée des concepts de la V^e République : une politique pluraliste, démocratique et libéralement intellectuelle, qui n'est plus dictée par l'Etat mais par ses « maillons ».

2) Une action pluridisciplinaire

Chaban-Delmas annonce la naissance d'une « Nouvelle Société », libérale, modernisée et ouverte au progrès social. Duhamel approuve ce Plan et l'adapte à sa politique culturelle : il veut amener la culture dans le quotidien des gens, au cœur de la société. C'est une action générale, d'ensemble. Il veut donc intéresser les enfants aux arts, profiter de la disposition d'initiation des adultes. Duhamel veut que ces nouveaux concepts soient dirigés et appliqués localement. Il veut une déconcentration des pouvoirs et non un dictat de l'Etat. Le pouvoir doit être géré par les directions, les ministères, les associations et les communautés, dans une concertation organisée. Tous les arts doivent être pris en compte et surtout les actions expérimentales plutôt que normatives. Il privilégie les partenariats aux subventions.

3) Une méthode sous contrat

Duhamel préfère les contrats que les actions administratives. Il met alors en place des chartes culturelles avec la télévision, la radio, le théâtre. Ainsi pour couvrir le déficit des films de cinéma face aux films télévisés, la télévision reverse une somme annuelle (cinq millions de francs) au Fonds de soutien du cinéma, et accepte un contrôle du contenu de ses programmes. On soulage France Culture (non rentable) de ses démons budgétaires. On pousse les théâtres nationaux à aller

¹⁵

<http://www.uzeste.org/a/uploads/UzesteMusical-UUPPPC/Les3DCDeLaPolitique.pdf>

Extrait du rapport du groupe de travail Long terme, du commissariat au plan 1971, cité dans l'article d'Augustin Girard : « Une politique globale et interdisciplinaire de développement culturel » in « Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel », éditions Documentation française, 1993.

vers le public. Le financement du FIC (Fonds d'intervention culturelle) est partagé entre le Premier Ministre, les ministères et les collectivités locales, pour renforcer son soutien aux innovations et expérimentations¹⁶.

4) Un mouvement d'ouverture

Duhamel crée pour les jeunes créateurs d'arts plastiques l'aide à la première exposition. Il applique le système de prescription¹⁷ à tous les bâtiments publics (et pas seulement les écoles), allant même à l'étendre jusqu'au cinéma, à la musique et aux musées. Dans le domaine des monuments historiques, Duhamel est en rupture totale avec les théories de son prédécesseur : il préfère sauver beaucoup de monuments publics et privés pour quelques temps, que quelques grands monuments à vie. Il veut les ouvrir au public plutôt que d'en faire des vestiges inertes de l'histoire de l'art. Il crée les Etablissements culturels intégrés (ECI) regroupant divers équipements collectifs (culturel, scolaire, sportif, social, et socio-éducatif). Il crée les Centres culturels communaux pour favoriser la constitution d'un réseau culturel.

Duhamel compte sur les hommes plus que sur les institutions. Il intègre les professionnels et les artistes aux décisions, aux directions à suivre. Cette modestie de l'Etat est une nouvelle méthode qui n'a, jusque là, jamais marché nulle part dans le monde. Duhamel préfère les explications, les discussions plutôt que la surenchère, le caractère médiatique, le spectaculaire. Il lance ici une politique démocratique et libérale qui va perdurer.

IV. Le Ministère de Michel Guy

Quasiment tous les ministres qui succéderont à Malraux et Duhamel vont continuer la politique culturelle qu'ils avaient mise en œuvre. Les budgets vont eux aussi suivre durant les gouvernements successifs. Malgré une « force » artistique de gauche et des gouvernements de droite, l'essor de la culture va perdurer. Six ministres vont se suivre à la tête du Ministère de la Culture : Maurice Druon (1973-1974), Alain Peyrefitte (1974-1974), Michel Guy (1974-1976), Françoise Giroud

¹⁶ En dix ans, le FIC va distribuer un milliard de francs pour plus de deux mille actions

¹⁷ 1% du coût de construction d'un bâtiment de l'Etat doit être affecté à une œuvre d'art destinée à s'y insérer

(1976-1977), Michel d'Ornano (1977-1978) et Jean-Philippe Lecat (1978-1981).

Michel Guy se démarque des autres par ses actions. Il crée les chartes culturelles avec les régions et les villes. Ces unions, ces accords entre Etat et territoires, sous forme de contrat de développement, sont une véritable innovation (Jack Lang les reprendra, les développera et les renommera Conventions de développement culturel). M. Guy crée le Musée du cinéma et double les « avances sur recettes ». Il décide de promouvoir la photographie dans les arts visuels. Malgré un budget bloqué (par Giscard d'Estaing), Michel Guy a marqué son temps. L'administration culturelle se renforce au fil des années.

V. Le Ministère de Jack Lang

Jack Lang va devenir une référence internationale en politique culturelle. Il dirige le Ministère de la Culture de 1981 à 1993, avec une « pause » de 1986 à 1988.

1) Nouveau budget

Chose exceptionnelle, dès 1982, sous le gouvernement du président François Mitterrand, il va obtenir le doublement du budget de son ministère. Ce dernier ne constituait jusque là moins de 0,5% du budget national, soit trois milliards de francs des 700 milliards de francs du budget national. Il va pouvoir modernisé efficacement la culture, en comblant les retards les plus importants, mais surtout en continuant les concepts et idées de Malraux et Duhamel.

Les crédits pour les monuments historiques doublent (passant de un à deux milliards). Les dépenses effectuées pour l'archéologie sont multipliées par cinq et on titularise les archéologues. Jack Lang quintuple les centres d'art contemporain (passant de trois à quatorze). Il double le budget et le personnel pour des théâtres nationaux et de la recherche scientifique en rapport avec la culture. Il donne les moyens aux compagnies chorégraphiques de danse d'exister en permanence (au nombre de 13). Il subventionne trois fois plus de compagnies théâtrales (passant de 200 à 700). Les crédits distribués aux troupes de théâtres sont multipliés par sept (allant même jusqu'à aider des troupes lycéennes). Il multiplie toutes les actions mises en œuvre par ces prédécesseurs. Lang continue de moderniser les musées en quadruplant les aides (passant de 300 à 1200 musées rénovés). Il crée

vingt-deux Fonds régionaux d'acquisition des musées (FRAM) et vingt-deux Fonds régionaux d'arts contemporains (FRAC)¹⁸.

L'offre culturel devient presque « suffisante » tellement les développements sont importants. Même certains milieux peuvent investir pour l'avenir car les budgets le permettent (exemple pour les troupes de théâtre). Lang en rattrapant les retards, atteint quasiment une limite artistique.

2) Augmentation de la déconcentration

La déconcentration fait aussi partie de cette modernisation accélérée. Les aides financières sont versées aux administrations et établissements publics en plus des institutions. On incite l'administration du ministère à se déconcentrer en province, plutôt que de rester à Paris comme c'est le cas depuis toujours. Ainsi la décentralisation pourrait être enfin appliquée. Les lois Defferre de 1982¹⁹ et 1983 appuient cette volonté :

« Des lois détermineront la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, ainsi que la répartition des ressources publiques résultant des nouvelles règles de la fiscalité locale et des transferts de crédits de l'Etat aux collectivités territoriales, l'organisation des régions, les garanties statutaires accordées aux personnels des collectivités territoriales, le mode d'élection et le statut des élus, ainsi que les modalités de la coopération entre communes, départements et régions, et le développement de la participation des citoyens à la vie locale.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, la présente loi s'applique jusqu'à promulgation de lois adaptant certaines de ses dispositions à la spécificité de chacune des collectivités concernées. »²⁰

Elles ont créé un point de non-retour dans cette quête volontariste de diffusion de la culture à tous les échelons de l'organisation sociale (capitale, régions, cantons, villes quartiers). Car la création d'équipements culturels (musées, centres culturels, médiathèques...) reste aujourd'hui la réponse politique de la nation à l'impératif culturel, si local soit-il.²¹ En dix ans, Lang multiplie par dix l'effectif des vingt-deux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Il crée les

¹⁸ Un partenariat entre l'Etat et les régions, qui gèrent un budget de 300 millions d'euros

¹⁹ Loi Defferre du 02 Mars 1982, Article 1 (modifié par la Loi de 1996) : Des lois détermineront la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

²⁰ <http://www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/histoire/loidefferre.htm>

²¹ DJIAN Jean-Michel, Politique culturelle : la fin d'un mythe, Gallimard, 2005, p 61

« conventions de développement culturel ». Il en naît cent par an avec cinq cents collectivités.

3) Formation des professionnels

Pour pérenniser sa politique et ses actions, Lang pense aux spécialistes qui les animent. Il crée l’Ecole nationale du patrimoine, pour les monuments historiques et les musées. Il fait réhabiliter l’Institut des hautes études du cinéma. Il installe les Conservatoires nationaux supérieurs de musique de Lyon et Paris dans de nouveaux locaux très modernes. Il réinstalle aussi l’Ecole du Louvre en agrandissant sa superficie et ses effectifs. Grâce aux Agences pour la gestion des équipements culturels (AGEC) ou aux formations universitaires (DESS), il fait former les futurs gestionnaires des établissements culturels. Il crée en douze ans plus de huit mille postes d’acteurs, de techniciens, d’administrateurs, d’ingénieurs de projet, d’archéologues, d’ethnologues et de danseurs.

4) L’école et l’art

L’éducation en milieu scolaire est enfin modernisée. Son budget passe de 500.000 francs à 500.000.000 francs : un bon énorme mais qui ne sera pas encore assez important. Jack Lang propose dans les lycées un bac à option artistique avec la création d’une centaine de « sections de spécialité ». Il crée en plus à tous les échelons plus de sept cents classes culturelles. Il crée l’opération « collège au cinéma »²² Il espère ainsi attirer l’attention et « provoquer » l’intérêt des jeunes dès le collège pour qu’ils se dirigent ensuite au lycée puis à l’université dans des classes d’option cinéma. Jack Lang fait participer les collectivités locales à ses évolutions, encore trop limitées et insuffisantes. Mais elles existent, un pas en avant a été franchi dans ces domaines. . L’éducation artistique existe réellement dans les textes qu’avec la création de la DDF en 1986 (Délégation au développement et aux formations) qui se voit confier la mission de « faciliter l’éducation artistique et le rapprochement des professionnels de la culture avec leur public, en particulier le public scolaire »²³.

5) Une fenêtre vers l’étranger

²² Cette manifestation regroupe 120.000 élèves et 15.000 professeurs

²³ <http://www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/histoire/loidefferre.htm>

Jack Lang veut moderniser la culture en créant une ouverture vers l'international. Il ne veut pas simplement faire briller à l'étranger la culture nationale, mais il souhaite accueillir intelligemment toutes les cultures du monde. Il fait accueillir à Paris de grands artistes étrangers. Ils dirigent même quelques grands monuments de la capitale : Odéon, Opéra de Paris, Orchestre de Paris. Jack Lang multiplie par cent les budgets alloués à l'action internationale. Il crée un Fonds audiovisuel international (pour des projets allant jusqu'à la Russie). Il crée une Maison des cultures du monde. Il fait professionnaliser et internationaliser la musique et le cinéma africains. Ce nouveau concept de l'action internationale va continuer et augmenter. Cette « exception française », d'augmenter le budget de la culture alors que la politique budgétaire générale est de diminuer les charges de l'Etat est enviée partout dans le monde. Cette modernisation est un cas unique. Alors que Malraux jouait plus le jeu de la qualité, Lang joue le jeu de la quantité. Les ministres de droite (Léotard en 1986, Toubon en 1993) ne changeront rien à cette évolution budgétaire.

6) Extension du champ d'action

Jack Lang a voulu élargir le champ culturel de l'Etat à des arts moins « nobles » et ainsi, différencier et augmenter le public de la culture, populariser la culture. Les pratiques culturelles dites mineures, pourtant déjà « plébiscitées » et largement adoptées par la jeunesse, ont été pris en charge par l'action de l'Etat : la chanson, le jazz, les musiques populaires, le design, la mode, la publicité. Jack Lang a financé des lieux de répétition pour les groupes de rock. Il a créé un Centre national de la chanson. Avec l'aide financière des villes, il crée des grandes salles de concerts²⁴, les Zéniths dans quelques grandes villes. Il subventionne un Orchestre national de jazz. Il fait entrer définitivement la photographie dans les musées. Il donne des endroits d'expression à la mode et ses créateurs, près du Louvre. Dans les musées spécifiques, la bande dessinée, et les affiches publicitaires triomphent. Jack Lang subventionne et officialise l'art culinaire et la création industrielle.

Beaucoup d'intellectuels vont alors monter au créneau, critiquant cet excès d'élargissement et de légitimation culturels. Ils pensaient alors que tout cela n'était qu'un prétexte (plutôt qu'une véritable envie) servant à mettre en valeur Jack Lang, à le rendre populaire. Pourtant, cette extension du champ d'action de la politique culturelle a été assez marginale et n'a représenté que

²⁴ De 5000 à 10.000 places

2% du budget global de la culture. Toutes ces ambitions n'ont pas perduré (dix ans après, le Centre national de la chanson a quasiment disparu, la création industrielle n'a pas toujours perduré, seul le Musée de la bande dessinée à Angoulême est devenu une véritable institution) mais un élan a été donné, un mouvement est né.

7) L'intégration à la vie économique

Jusqu'à maintenant, l'action culturelle se tournait vers la conservation. Le fait de l'insérer dans un développement économique contemporain est une véritable avancée, un bouleversement.

L'Etat, sous la houlette de Jack Lang, se préoccupe des industries culturelles comme le cinéma, le disque, le livre et les médias audiovisuels. C'est par souci d'organisation plus qu'une simple aide financière qu'il s'y intéresse. Ainsi, pour faciliter le financement du cinéma, Lang propose un Institut du financement du cinéma et des industries culturels (IFCIC), des Sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel (SOFICA). Lang a même sauvé beaucoup d'entreprises privées qui servaient en fait l'intérêt public : les salles de cinéma privé ont été sauvées. Pour aider les associations et les entreprises culturelles à se moderniser, on a même créé des Associations pour la gestion des entreprises culturelles (AGEC).

Le fait de considérer le marché privé de la culture donne Lang à la possibilité de le soutenir. Mais il ne va pas se servir du budget de l'Etat. Il fait voter des lois qui vont l'aider économiquement : une loi sur le prix du livre²⁵, une loi pour le soutien des éditions par le Centre national des lettres²⁶, une loi sur les droits d'auteurs et les droits voisins²⁷. Lang a ainsi généré, sans toucher au budget de l'Etat, deux milliards de francs par an, pour les professionnels privé de la culture.

Ce rapprochement de la culture et de l'économie change la donne. L'intervention de l'Etat en matière de finances se diversifie. Certaines institutions se transforment, à l'image de la Réunion des musées qui se met à vendre des produits dérivés et réalise des bénéfices. Le Centre national de la cinématographie assure sa cogestion en taxant les billets d'entrée, pour ses professionnels privés. Il faut donc augmenter la vérification de toutes ces gestions financières. C'est pour cela que naissent de nouveaux fonctionnaires, les administrateurs culturels.

²⁵ Elle sauve beaucoup de librairies de qualité qui risquait de faire faillite et de disparaître. Cela évite aussi que les Fnac, Leclerc et consorts possèdent tous les marchés et empêchent la diversité.

²⁶ Cela permet d'aider les éditions en difficulté. Les aides financières ne viennent pas de l'Etat, mais d'une taxe sur la reprographie (qui lutte par la même occasion contre le photocopiage abusif des œuvres).

²⁷ Elle permet de rémunérer tous les acteurs de la création artistique : les auteurs, les techniciens, les artisans, les acteurs...

Lang incite aussi les grandes entreprises au mécénat. Pour faire valoir leur image, elles aident l'action culturelle. Certes ce n'est pas une politique culturelle, mais cela décentralise certaine décision culturelle et cela amène de nouveau une économie nouvelle. C'est aussi une preuve que le soutien de la vie culturelle appartient à tout le monde, et pas seulement aux pouvoirs publics.

La communication est enfin reconnue comme utile au niveau de l'Etat. L'information doit circuler, une image doit être créée. Elle doit motiver les personnels, dynamiser les gestionnaires. Enfin les politiques de communication ne sont plus une mode, mais un besoin, une utilité majeure.

Ce rapprochement entre culture et économie forme une cassure avec le passé conservateur. Il permet surtout une amélioration de la condition des acteurs de la culture. Ils ne sont plus mis en marge.

8) Le point négatif : la médiatisation audiovisuelle

Outre les nombreuses avancées dues au ministère de Jack Lang, il faut noter que c'est à cette époque que l'audiovisuel s'est éloigné de sa mission purement culturelle. Son rôle de médiateur, d'échanges, a laissé place à la médiatisation, avec ses logiques commerciales et technologiques. L'anti-culture audiovisuelle est née. Jack Lang était pourtant contre. Mais les pouvoirs publics vont vouloir opérer quelques actions en désaccord avec la politique du Ministre de la Culture, en voulant faire de certaines chaînes de la télévision, des chaînes commerçantes : confier la quatrième à Canal +, confier la cinquième chaîne à Berlusconi et aux groupes Lagardère et Hersant, confier la sixième à RTL. On autorise les radios libres à se fédérer en réseaux commerciaux sur tout le territoire, alors qu'elles devaient avoir une image de proximité. En voulant libérer la radio et la télévision, les pouvoirs publics ont en fait attiré les esprits mercantiles. Le besoin éducatif et artistique a été pris de court par la démarche commerciale des annonceurs, pour mettre en avant leurs produits. Cela n'a d'ailleurs pas changé, encore aujourd'hui.

Après Malraux le prophète, Duhamel le politique, Lang le populaire a de nouveau suivi et continué la politique culturelle mise en place. Il a modernisé les administrations. Il a renouvelé et diversifié les services publics. La déconcentration et la décentralisation ont encore progressé : les DRAC gèrent la majeure partie des budgets d'intervention de l'Etat, de nombreuses commissions ont été créées en province. Toutes les décisions ne sont plus prises par le ministre ou ses directeurs. Ce nouveau concept de gestion évite les retards. Les collectivités locales et leurs budgets se sont

immiscés dans la politique culturelle : les communes et départements ont quadruplé leurs budgets, les régions l'ont triplé. C'est maintenant quatre partenaires qui gèrent la culture en France : l'Etat et ses ministères, les collectivités territoriales, le mécénat et le marché des consommateurs. L'action culturelle s'est réellement renforcée.

VI. De 1993 à aujourd'hui : refondation des politiques culturelles

1) La fracture sociale

Après les législatives de 1993, gagnées par la droite, Jack Toubon²⁸ devient le nouveau ministre de La Culture et de la Communication sous le nouveau gouvernement d'Edouard Balladur. Il veut continuer le travail et suivre les concepts de ses prédécesseurs. Toubon détermine trois axes à sa politique : l'aménagement du territoire²⁹, la formation et la sensibilisation de tous les publics à la culture, l'accroissement de l'action nationale à l'étranger. Le peuple et les politiciens se rendent bien compte que la culture est une exception, qu'elle ne peut être traitée comme un produit, comme une marchandise. Mais la culture n'est plus une priorité du gouvernement. Pire, le président (de gauche, François Mitterrand), ne soutient pas son ministre de la Culture, ce qui complique ses actions financières. On comprend alors que les progrès des années quatre-vingt en terme de culture, tenait d'un accroissement du budget mais surtout d'un soutien du président.

En 1995, le pouvoir passe à droite avec l'élection de Jacques Chirac. La culture n'a pas fait partie des débats. Le nouveau ministre de la culture du gouvernement d'Alain Juppé est Philippe Douste-Blazy. Il souhaite faire une refondation des politiques culturelles. De ce souhait naît un rapport, le rapport Rigaud, livré en octobre 1996. Il appuie et confirme la position existante des services publics de la culture. Il montre que le modèle français est légitime, ce, avec l'appui de l'Etat. Il incite donc à redonner toutes les forces financières au ministère de la Culture, en se méfiant des exigences et demandes, vis-à-vis des dépenses, du ministère des Finances. On essaye donc de changer l'organisation de l'administration centrale du ministère. Cependant, l'éducation artistique et culturelle est toujours une priorité majeure (une cause nationale), tout comme la politique des industries culturelles. Mais toutes ces procédures de refondation de la politique du ministère de

²⁸ Membre du RPR à cette époque. Il finira à l'UMP

²⁹ Priorité du gouvernement Balladur

culture, sont violemment stoppées par la dissolution de l'Assemblée Nationale en 1997.

2) Restaurer le pacte

La gauche remporte les législatives (anticipées) de 1997. Catherine Trautmann devient ministre de la Culture du gouvernement de Lionel Jospin. Elle aussi veut moderniser l'administration et continuer la réforme mise en marche (déconcentration et contrats avec les collectivités territoriales). En 1998, un budget de 15,1 milliards est alloué au Ministère (contre trois milliards en 1982) pour mettre en œuvre ses reconstructions. Un premier changement de cap vis-à-vis du passé va vite intervenir avec la création de la Charte des missions de service public du spectacle vivant : elle incite et pousse les concours publics et les institutions culturelles à se contractualiser.

En juin 1999, on crée une charte avec les plus importantes fédérations d'éducation populaire. Elle vise à fortifier l'éducation artistique et culturelle et à développer les pratiques culturelles amateurs. La réapparition du populisme dans la société va alors influencer la politique. Catherine Trautmann affirme que l'Etat doit assurer la diversité culturelle, et non des groupes de pressions (lobbies).

En Mars 2000, le gouvernement est remanié et c'est Catherine Tasca qui succède à Catherine Trautmann. Elle annonce alors les trois grandes lignes de sa politique : promouvoir le pluralisme culturel, favoriser l'accès à la culture et accentuer la décentralisation culturelle. Pour ce dernier point, des protocoles sont mis en œuvre pour clarifier le partage des tâches entre Etat et collectivités dans la décentralisation. Cela aboutit à des lois³⁰ si attendues en matière de décentralisation. Le Ministère de la culture et celui de l'éducation nationale se rapprochent pour soutenir efficacement l'éducation artistique. Le ministère souhaite aider tous les projets « solitaires », hors institutions, qui participent pleinement à la vie culturelle et qui ne cessent de se développer. Les logiques économiques dirigent de plus en plus les actions culturelles : preuve en est avec le débat sur le prêt payant en bibliothèque qui divise les acteurs du livre.

3) Lutter contre l'uniformisation culturelle

Les « normes culturelles » françaises ont toujours dues résister à celles européennes, voire mondiales. Pour le commerce, lorsqu'il faut négocier des accords internationaux, la France influence l'Union Européenne. Lors des pourparlers avec l'Organisation de coopération et

³⁰ Surtout pour le marché de l'art, les musées et l'archéologie

développement économique en 1998, la France défend son « exception culturelle » pour négocier l'Accord multinational sur l'investissement. Elle refuse (sous la direction du gouvernement de Lionel Jospin) d'introduire un point culturel dans l'accord et se retire même des négociations. En 1999, la France définit ses positions à ses compagnons européens avant d'aller à Seattle, au sommet de l'Organisation mondiale du commerce. Elle défend de nouveau son exception culturelle et la fait « accepter » aux autres membres par un mandat stipulant :

*« L'Union veillera, pendant les prochaines négociations de l'OMC, à garantir, comme dans le cycle de l'Uruguay, la possibilité pour la Communauté et ses Etats membres de préserver et de développer leur capacité à définir et mettre en œuvre leurs politiques culturelles et audiovisuelles pour la préservation de leur diversité culturelle. »*³¹

La globalité du gouvernement est favorable à la diversité culturelle, et est prête à la défendre. Jacques Chirac le rappelle en octobre 2001, dans son discours lors de la 31^e conférence d' l'Unesco. Il affirme que la diversité culturelle française est fondée sur la conviction que tous les peuples ont un message singulier à délivrer au monde, que tous les peuples peuvent enrichir l'humanité en apportant leur part de beauté et leur part de vérité.

La culture n'a malheureusement pas une place importante dans les débats de la campagne présidentielle de 2002, ce jusqu'à la présence du candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen. Là, les acteurs de la culture et de l'art vont se réveiller, par un élan anti-fasciste. Il est alors question de limites à la démocratisation culturelle. Mais cet élan n'amène finalement rien de nouveau. C'est la droite de Jacques Chirac qui remporte les élections. Jean-Jacques Aillagon est nommé ministre de la Culture et de la Communication dans le gouvernement Raffarin. Ses objectifs suivent ceux de ces prédécesseurs et perdurent la continuité de l'action culturelle. Il privilégie le patrimoine et la décentralisation, la violence à la télévision et les conditions de l'offre culturelle à la télévision. Il est respecté par les professionnels car il vient du monde de la culture, étant l'ancien directeur de Georges-Pompidou. Cependant ils vont vite s'inquiéter. En effet, le budget du ministère baisse, pour la première fois, de plus de 4% (soit un budget global de moins de 2,5 Milliards d'euros).

Jean-Jacques Aillagon encourage le mécénat privé et pousse les grands établissements culturels à être indépendants. L'Etat s'inquiète du régime spécial attribué aux intermittents du spectacle pour leur assurance chômage, en y voyant un inégalité profitant à certains. Mais à l'arrière plan, c'est toute l'activité culturelle qui est en jeu. Les festivals de l'année 2003 sont alors énormément touchés (économiquement et temporairement) par ce conflit social qui se traîne. La politique du

³¹

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique-imprim.php3?id_rubrique=11681

ministre a alors perdu toute la confiance des professionnels de la culture. C'est un retour de la critique de la politique culturelle. Malgré les observations de nombreux de professionnels sur le manque de perspectives, la perte de sens et les impasses de la politique culturelle du ministre, rien n'avance. C'est le désappointement, la désespérance et la déception qui prennent place.

Cette impression de désenchantement est renforcée par l'accélération de la déconcentration. C'est au niveau de la région que se gère la gestion de la culture, et non au niveau national. Or les DRAC n'ont pas demandé autant de responsabilités. Elles coordonnent et animent les politiques publiques. Certes les DRAC bénéficient de plus ou moins d'aides budgétaires et humaines. Mais elles sont maintenant l'interlocuteur et le relais financier de tous les services publics et des élus locaux. Les politiques nationales de la culture sont comme délaissées, atténues, par cette déconcentration et décentralisation massives qui ne s'inquiètent guère des compétences requises par le cumul de toutes ces tâches et de tous ces rôles.

Alors, l'exception culturelle française défendue à l'échelon internationale n'est plus en phase avec les directions de son Ministère de la Culture (dont les stratégies et les finances s'amenuisent). Mais ce combat pour la diversité culturelle est toujours le fondement majeur de l'action gouvernementale. En février 2003, Jacques Chirac appuie ce propos lors des 2^e rencontres internationales de la Culture, à Paris, au siège de l'Unesco. Il déclare que la culture ne doit pas plier devant le commerce. Il la considère comme l'arme majeure pouvant faire face à la mondialisation, comme la signification du respect de l'autre et du dialogue entre les hommes. De nouveau, et ce malgré les conflits, la culture (ainsi que la lutte contre l'uniformisation et le diversité culturelle) demeure la conviction numéro un de la France.

Suite au camouflet d'Aillagon avec la crise des intermittents (annulation des prestigieux festivals d'Avignon, Aix ou La Rochelle), c'est Renaud Donnedieu de Vabres qui prend sa place le 31 mars 2004, sous le gouvernement de Jean Pierre Raffarin (poste auquel il sera reconduit en juin 2005, sous le gouvernement Dominique De Villepin). Il se positionne lui aussi contre l'uniformisation culturelle, dans un discours en octobre 2005, lors des rencontres de Beaune :

« Le constat est simple mais éloquent. Dans le domaine culturel en général, et dans le cinéma en particulier, l'uniformisation des œuvres et la concentration de l'offre ne font que progresser [...] La conviction politique, c'est que le combat pour la diversité culturelle est mené au nom de valeurs universelles et humanistes. Pour lutter contre la standardisation culturelle, il faut défendre sans réfléchir la liberté de création et d'expression. Il faut se battre pour donner aux artistes la possibilité de fabriquer leurs œuvres écrites et leurs images, et permettre aux peuples de les lire et de les voir. Notre bataille n'a rien à voir avec le protectionnisme dont nous sommes parfois taxés. »

Je considère pour ma part que le repli des identités sur elles-mêmes ne mène au contraire qu'à la violence et à la négation des droits de l'homme. Je veux dire aussi que si le combat contre l'uniformisation doit être mené, je veux mener le combat plus positif de la promotion de la diversité culturelle. »³²

Malgré ses bonnes pensées, il ne fait pas avancer le sulfureux dossier d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Malgré son accord avec les syndicats prioritaires, il refuse d'intervenir directement dans le débat en conseillant les négociations entre les partenaires sociaux. Il crée un Fonds permanent de professionnalisation pour les exclus du statut, et appuie la signature par les syndicats d'un nouveau protocole en décembre 2006 (mais le problème n'est toujours pas réglé). Il défend et présente le projet de loi dit DADVSI (Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) en 2005 et 2006 devant le parlement. Il est fortement critiqué par nombreux d'associations, de députés, de professionnels du milieu, de magazines, de radios, d'artistes qui dénoncent la forte pénalisation du piratage, l'abandon de la copie privée. On lui reproche aussi férocelement son allégeance aux maisons de disques. Après une polémique intense et de longs débats, il finit par faire adopter la quasi-totalité de ses propositions. Il participe à la ratification de la France de la Convention sur la diversité culturelle (ratifiée par la communauté européenne). Il déclare justement peu de temps après :

« La diversité culturelle est une exigence politique essentielle. Les artistes, tous autant qu'ils sont, dans leur diversité, doivent avoir la capacité de créer librement, et le public doit pouvoir accéder à leurs créations. C'est pourquoi, chaque Etat doit avoir le droit d'aider les créateurs sur son territoire comme il l'entend, et ce droit lui est désormais reconnu par la communauté internationale, grâce à l'adoption de la convention de l'Unesco. »³³

Il est l'investigateur de la mise sur pied de la première chaîne française à portée internationale : France 24. Il est responsable du déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT). Pour la restauration des monuments historiques il négocie un plan d'urgences avec un budget de 70 millions d'euros.³⁴ En avril 2005, il ouvre aux sociétés extra-européennes le marché des aides au soutien du cinéma (avec certains critères dont le tournage en France). Il crée en mars 2007, l'opération « Vivre les villes » (dans la ligné de la fête de la musique), qui invite sur 3 jours les gens

³² <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/index-dossiers.htm> : Renaud Donnedieu de Vabres, Discours sur la diversité culturelle, Rencontres de Beaune, 21 octobre 2005. (voir en annexes p.132)

³³ : Discours de Renaud Donnedieu de Vabres, table ronde de la diversité culturelle, cannes, 18 mai 2006. (voir en annexes p.137)

³⁴ <http://fr.wikipedia.org/>

à découvrir l'architecture de leur ville.

Le 18 mai 2007, suite à la victoire de Nicolas Sarkozy aux élections présidentielles, c'est Christine Albanel qui prend les commandes du Ministère de la culture et de la communication, sous le gouvernement Fillon II. Elle a annoncé ses priorités : les droits d'auteur et d'internet, la privatisation de France2 et la réforme du CSA. La nouvelle ministre est aussi porte-parole du gouvernement. Alors la culture serait-elle maintenant au service de l'Etat ?

Les politiques culturelles ont été chamboulées par nombre de changements : la professionnalisation des acteurs des milieux culturels, la modernisation de la gestion, les contrats entre Etat et collectivités, l'indépendance des établissements culturels... La finalité générale des politiques culturelles est alors remise en cause (crise des intermittents). On remet en cause les formes de l'art et le pacte républicain. Les institutions ont pris en charge les différents organes de la culture. La lutte contre l'uniformisation est visiblement le chantier privilégié des derniers ministres de la Culture. Mais tout est-il mis en place pour favoriser ce combat ?